



COMMUNE DE LAURIS

***ELABORATION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME***

TOME 1

1.6 Résumé non technique

Arrêté le 08/04/2025

Approuvé le 25/06/2026



Mairie de Lauris

20 avenue Joseph Garnier

Tel : 04 90 08 20 01

accueil.mairie@lauris.fr



Plan local d'urbanisme commune de Lauris

1.6 Résumé non technique





RESUME NON TECHNIQUE

Préambule

Conformément au décret n°2005-6008 du 27 mai 2005 relatif à l'évaluation des incidences des documents d'urbanisme sur l'environnement, l'élaboration du PLU de Lauris fait l'objet d'une évaluation environnementale dont le contenu est conforme à l'article R123-2-1 du code de l'urbanisme.

Les incidences du projet de PLU sont mesurées dans le cadre de l'évaluation environnementale, réalisée en continu, tout au long du processus d'élaboration du document. Cette évaluation a permis d'éclairer quelques choix et d'intégrer dans les documents de projet (PADD, règlement, OAP) des mesures pour éviter, réduire ou compenser les impacts sur l'environnement.

Le projet de Lauris

La commune de Lauris s'est lancée dans une démarche d'élaboration de son PLU depuis 2015.

Suite à de nombreuses étapes de réflexion, de concertation, le projet de la commune a abouti à un projet d'aménagement et de développement durable qui s'organise autour de deux grands axes stratégiques pour Lauris dans les 15 prochaines années. Ces deux grands axes se divisent chacun en 5 chapitres qui résument les ambitions en terme d'aménagement pour la commune de Lauris.

Axes	Chapitres
1. Préserver le cadre de vie d'un village du Sud Luberon	1.1. Préserver les paysages, mettre en valeur le patrimoine local et ainsi développer un tourisme respectueux du site
	1.2. Valoriser l'agriculture, garante des paysages et de la biodiversité
	1.3. Préserver les fonctionnalités écologiques et prévenir des risques
	1.4. Développer le tissu de commerces et services de proximité
	1.5. Maintenir un niveau d'équipements adapté aux besoins de la population
2. Structurer le territoire pour poursuivre le développement de son attractivité	2.1. Diversifier l'offre en logements pour maintenir la population et attirer de nouveaux habitants
	2.2. Connecter les différentes entités du territoire pour améliorer le fonctionnement urbain
	2.3. Structurer les entrées de ville et les franges entre espaces urbains et espaces naturels/agricoles
	2.4. Favoriser le développement d'emplois locaux et réduire la dépendance à la voiture individuelle dans les déplacements domicile / travail
	2.5. Modérer la consommation de l'espace et s'inscrire dans la trajectoire ZAN





Etat initial de l’environnement

L’Etat Initial de l’Environnement (EIE) est la première étape qui constitue l’évaluation environnementale. Il s’agit d’une photographie à l’instant t des forces, des faiblesses et des tendances concernant les grandes thématiques environnementales du territoire communal.

Afin de synthétiser au mieux les enjeux environnementaux du territoire de la commune, les différentes grilles atouts-faiblesses-opportunité-menaces qui concluent chaque partie de l’Etat Initial de l’environnement sont présentées.

Elles sont toutes structurées de la même manière avec une partie constat sur la situation, une présentation des tendances attendues et une analyse de si cette tendance va augmenter ou améliorer la problématique identifiée.

Ce travail permet de mettre en exergue les points clés sur lesquels le PLU devra jouer dans son projet.

+	Atout pour le territoire	↗	La situation initiale va se poursuivre	Couleur verte	Les perspectives d’évolution sont positives
-	Faiblesse pour le territoire	↘	La situation initiale va ralentir ou s’inverser	Couleur rouge	Les perspectives d’évolution sont négatives

PAYSAGE ET PATRIMOINE

Situation actuelle			Tendance	
+	Un patrimoine paysager riche constitué de 3 unités paysagères remarquables : la vallée de la Durance, le pays d’Aigues, le Luberon intérieur	↗		
+	L’alignement d’arbres (micocoulier) le long de la D973 constitue un élément paysager à part entière	↗		
+	Un patrimoine bâti important : le vieux village, le château, l’église, les lavoirs, etc.	↗		
+	Protections : 2 monuments inscrits (Jardins du château, lavoir) et un monument classé (église Notre-Dame-de-la-Purification)	↗		
-	Présence de secteurs de dispersion de l’urbanisation	↗		L’urbanisation diffuse au nord-ouest et à l’est du village peut porter atteinte aux paysages.





MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITE

Situation actuelle		Tendance	
+	Des milieux naturels remarquables abritant des espèces protégées : La Durance et ses zones humides, le massif du Luberon, les friches, la garrigue	?	Les espèces sont potentiellement menacées par la destruction et la fragmentation des habitats, conséquences du développement de la périphérie du village (à l'ouest, au nord et à l'est)
			Leviers d'action des outils de protection des espaces naturels
+	De nombreux périmètres d'inventaires : 5 ZNIEFF dont 2 de type I et 3 de type II, et 3 zones humides identifiées par le CEN PACA	↗	
+	De nombreux espaces protégés : La réserve de biosphère des Cévennes, Le Parc Naturel Régional du Luberon, 4 sites Natura 2000 (2 ZPS et 2 ZSC), 2 APPB	↗	
+	Réservoirs de biodiversité d'après le SRADDET PACA : le nord de la commune (trame verte), la Durance (trame bleue)	↗	
-	Présence de secteurs de dispersion de l'urbanisation	↗	
-	Éléments fragmentant au sud du territoire : la D973 et la voie ferrée	↗	

LES RESSOURCES

Situation actuelle		Tendance	
+	Près de la moitié du territoire est occupé par les milieux naturels et près d'un tiers par les milieux agricoles.		
-	La Durance a un état écologique médiocre, L'Aigue Brun un état écologique moyen	↘	Une amélioration de la qualité de l'Aigue Brun est à noter
+	Les masses d'eau souterraines sont en bon état quantitatif	↗	La mise en œuvre du SDAGE devrait permettre d'améliorer l'état des masses d'eau superficielles et souterraines
-	La masse d'eau souterraine « Alluvions de la Durance aval et moyenne et de ses affluents » a un état chimique médiocre	↘	Des recherches de ressources de substitution sont en cours par le SIVOM Durance Luberon
-	Les sites de production d'eau potable ne sont pas assez nombreux pour se substituer durablement les uns aux autres	↘	
+	Adéquation entre la production et la consommation d'eau potable	↗	
-	La consommation d'eau potable augmente	↘	Les évolutions actuelles du climat vont générer des périodes de sécheresses marquées et donc des périodes de restriction
+	Un rendement du réseau d'eau potable conforme	↗	Le rendement du réseau est en amélioration depuis 2008
+	Une eau potable distribuée conforme à près de 100 %	↗	
+	De faibles consommations d'énergie comparées à l'échelle départementale et régionale	↗	
-	La production d'énergie renouvelable sur le territoire est très faible	↘	
-	Le territoire est énergétiquement dépendant	↘	
-	Absence de carrière sur le territoire		



POLLUTION ET NUISANCES

Situation actuelle			Tendance
+	La station d'épuration de Lauris est suffisamment dimensionnée pour les besoins de traitement futurs	↗	Cette situation va se pérenniser
+	La station d'épuration est conforme	↗	
-	La conformité de l'assainissement non collectif sur l'ensemble du territoire du syndicat Durance Luberon est très faible	↘	De plus en plus d'installations font l'objet d'une mise en conformité (levier d'action du SPANC du syndicat Durance Luberon)
+	Les émissions de polluants atmosphériques par habitant sont plus faibles que celles du département et de la région (sauf pour les COVNM)	↗	
+	Les émissions de GES par habitant sont plus faibles que celles du département et de la région	↗	
+	Un territoire majoritairement calme	↗	
-	La D973 est source de nuisances sonores (classement sonore catégorie 3)	↗	
+	La commune dispose d'une déchèterie sur son territoire	↗	Une nouvelle déchèterie est en projet qui viendra remplacer l'actuelle.
+	Seuls 11 sites BASIAS et aucun site BASOL. Sur les 11 sites BASIAS, 4 ne sont plus en activité.	↗	Pas de nouveaux projets d'établissement potentiellement polluants
+	Une seule ICPE sur le territoire communal	↗	

RISQUES MAJEURS

Situation actuelle			Tendance
-	Risque d'inondation par débordement de la Durance et risques de ruissellement	↘	Levier d'action du PPRI
-	Risque feu de forêt : aléa moyen à très fort	↘	PIG feu de forêt, Plan départemental de protection des forêts contre les incendies
-	Risque mouvement de terrain (effondrements, chutes de blocs, coulées de boues, retrait et gonflement des argiles, glissements de terrain)	↗	
+	Risque sismique modéré	↗	
-	Risque de submersion par suite d'une rupture de barrage		
+	Risque industriel très réduit : 1 seule ICPE	↗	
-	Risque de transport de matières dangereuses notamment au niveau de la D973	↗	

Cet état initial a permis de mettre en avant les grands enjeux environnementaux susceptibles d'avoir des interactions avec la mise en œuvre du futur PLU. Sept enjeux ont été identifiés sur la commune et classés par ordre d'importance :



- Enjeu 1 : Intégrer les risques naturels et technologiques dans les documents d'urbanisme et développer leur prise en compte dans les opérations d'aménagement ;
- Enjeu 2 : Préserver les espaces naturels remarquables et les fonctionnalités écologiques du territoire : le massif boisé du Luberon, la Durance et ses abords, ainsi que les axes de déplacements nord-sud (cours d'eau, haies, boisements, etc.) ;
- Enjeu 3 : Préserver et améliorer la ressource en eau d'un point de vue quantitatif et qualitatif ;
- Enjeu 4 : Considérer l'espace comme une ressource à préserver : éviter l'urbanisation diffuse et maintenir des coupures d'urbanisation ;
 - Enjeu 5 : Préserver le caractère paysager et patrimonial du territoire communal ;
- Enjeu 6 : Mener une réflexion sur les formes urbaines et le développement des modes doux et alternatifs à la voiture individuelle pour réduire la consommation d'énergie et participer au maintien et à l'amélioration de la qualité de l'air et à la baisse des émissions de GES ;
- Enjeu 7 : Encadrer et permettre le développement d'énergies alternatives en cohérence avec les autres besoins d'occupation des sols ;
- Enjeu 8 : Prendre en compte les zones de bruit dans le développement urbain, en particulier à proximité de la D973 ;
- Enjeu 9 : Contrôler et maîtriser l'implantation de nouvelles activités potentiellement polluantes.

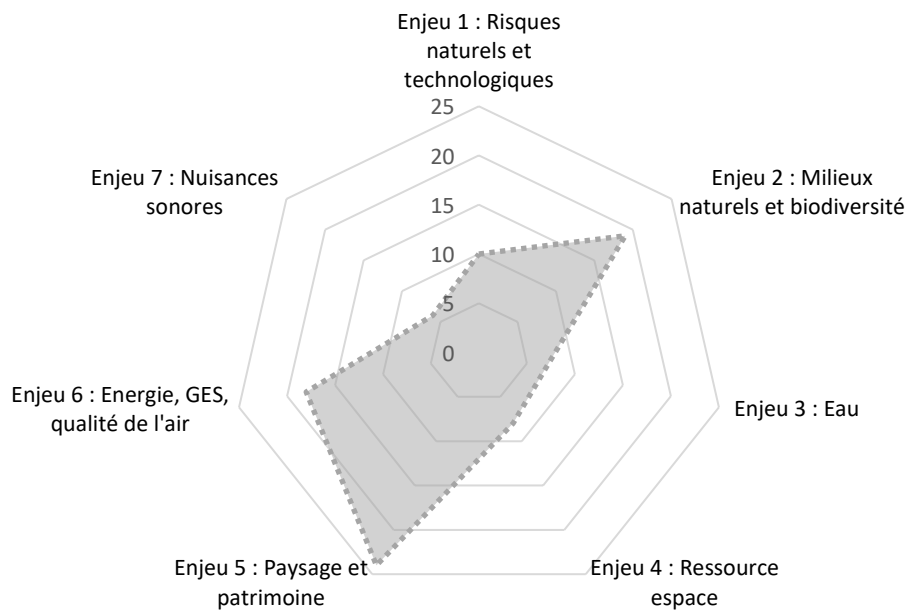
Des incidences globalement positives

UNE PLUS-VALUE ENVIRONNEMENTALE GLOBALE DU PADD

Ainsi, l'analyse des incidences s'est attachée à préciser les effets attendus du PLU sur l'ensemble de ces enjeux. Globalement, le PLU apporte une plus-value environnementale positive sur le territoire communal comme le montre le graphique ci-dessous. Ce dernier synthétise la plus-value apportée par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) aux sept enjeux thématiques identifiés.



Note par enjeu



Les grands effets du PLU sont donc principalement :

- Une plus-value environnementale positive pour l'ensemble des enjeux identifiés sur le territoire ;
- Très peu d'impacts négatifs découlant des différentes orientations du PADD.

Il est à noter toutefois une inégale prise en compte de certains enjeux en fonction de leur importance (la préservation du paysage et du patrimoine, et les milieux naturels sont par exemple davantage pris en compte que les risques, l'eau et l'énergie). Ce constat est cependant à modérer au regard des plus-values environnementales importantes apportées par le PADD à l'ensemble des enjeux.

UNE EVOLUTION DU ZONAGE EN FAVEUR D'UNE RECONQUETE AGRICOLE

Analyse simplifiée de l'évolution du zonage

La commune de Lauris est réglementée actuellement par le Règlement national d'urbanisme. Il n'est donc pas possible de faire une analyse de l'évolution du zonage.

Néanmoins, certains points semblent importants à relever comme :

- L'évolution des secteurs habités en zone naturelle

Même si la commune est soumise actuellement au RNU, son passé a permis le développement important d'habitations dans les milieux naturels (anciennes zones NB). Ces secteurs ayant le plus



souvent engendré un développement urbain anarchique (mitage, rupture de continuités écologiques, pertes de perspectives paysagères, etc.) et source de pollutions diverses (assainissement, augmentation du risque feu de forêt, augmentation de l'utilisation du véhicule motorisé personnel source de polluants et de gaz à effet de serre, etc.), le PLU a donc souhaité réglementer précisément le développement de l'habitat existant dans les zones à dominante naturelle.

- Les choix de reconquête agricole

Dans la même logique que précédemment, bien qu'au RNU la commune de Lauris dispose d'un passé qui a fait évoluer son occupation du sol. Cette évolution s'est manifestée notamment par une perte de terres à vocation agricole au dépend de zones d'habitat ou de friches naturelles.

Le PLU a donc souhaité envoyer un message de reconquête agricole qui se traduit par une évolution du zonage de l'ordre de 70 ha (68,6) qui fait passer des anciennes zones à dominante naturelle en zone à vocation agricole.

ANALYSE DES SECTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTÉS PAR LE PROJET DU PLU

Les secteurs susceptibles d'être impactés (SSEI) sont les espaces, supports de projets potentiels ayant des incidences prévisibles sur l'environnement.

Pour cette analyse, sont considérés comme des secteurs susceptibles d'être impactés :

- Toutes les zones AU du nouveau zonage projeté ;
- L'ensemble des emplacements réservés
- Les secteurs de STECAL

Il s'agit donc de parcelles dont l'occupation du sol est soit de nature agricole soit naturelle ou semi-naturelle. Ils correspondent ainsi (en partie, avec les secteurs d'OAP et ceux soumis à un aménagement spécifique) aux secteurs susceptibles d'être impactés significativement par le PLU, essentiellement du fait de la possibilité offerte par le PLU de dégrader ces milieux agricoles et naturels en les artificialisant.

Cette analyse du zonage a permis d'identifier également des secteurs susceptibles d'être impactés pour lesquels une analyse croisée avec les différents enjeux thématiques environnementaux du territoire a été menée. Ces secteurs correspondent à l'ensemble des nouvelles zones U et zones AU et des secteurs d'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP).

À l'issue de cette analyse, aucune atteinte notable sur l'environnement n'a été relevée. Les mesures d'accompagnement des projets semblent adaptées aux enjeux locaux et permettront d'aménager les espaces concernés dans de bonnes conditions.

Ces secteurs représentent une surface totale de 8,42 ha, soit 0,3 % du territoire communal, dont :

Typologie de SSEI	Surface (ha)
Emplacement réservé	1,46
Zone AU	3,13
STECAL	3,38
N STECAL	0,45
Sommes	8,42



ANALYSE DES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)

Le projet du PLU propose deux Orientations d'Aménagements et de Programmation intégrant au mieux les enjeux environnementaux propres aux secteurs d'implantation choisis. Ces OAP ont ainsi été croisées avec différents critères environnementaux grâce à une analyse géomatique (analyse d'informations géolocalisées traitées par ordinateur) et un travail de prospection terrain réalisé par un expert naturaliste. Ce cadrage amont offre ainsi une aide à la décision et permet de réaliser une analyse précise des incidences de ces OAP sur l'environnement. Cette démarche a permis de caractériser précisément les types d'habitats naturels et les sensibilités écologiques de chaque OAP proposée. Elles ont permis notamment d'intégrer de façon itérative des mesures d'évitement et de réduction dans le projet (atténuation). Les OAP intègrent donc les enjeux environnementaux propres aux secteurs d'implantation choisis.

Les caractéristiques de ces OAP (nature, localisation) aux regards de ces enjeux environnementaux et ne présentent donc pas, au terme de la démarche d'élaboration de ce PLU, d'incidences négatives importantes. Le projet de PLU ne fait donc pas l'objet de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation (mesures ERC) spécifiques et consécutives à l'arrêt du projet.

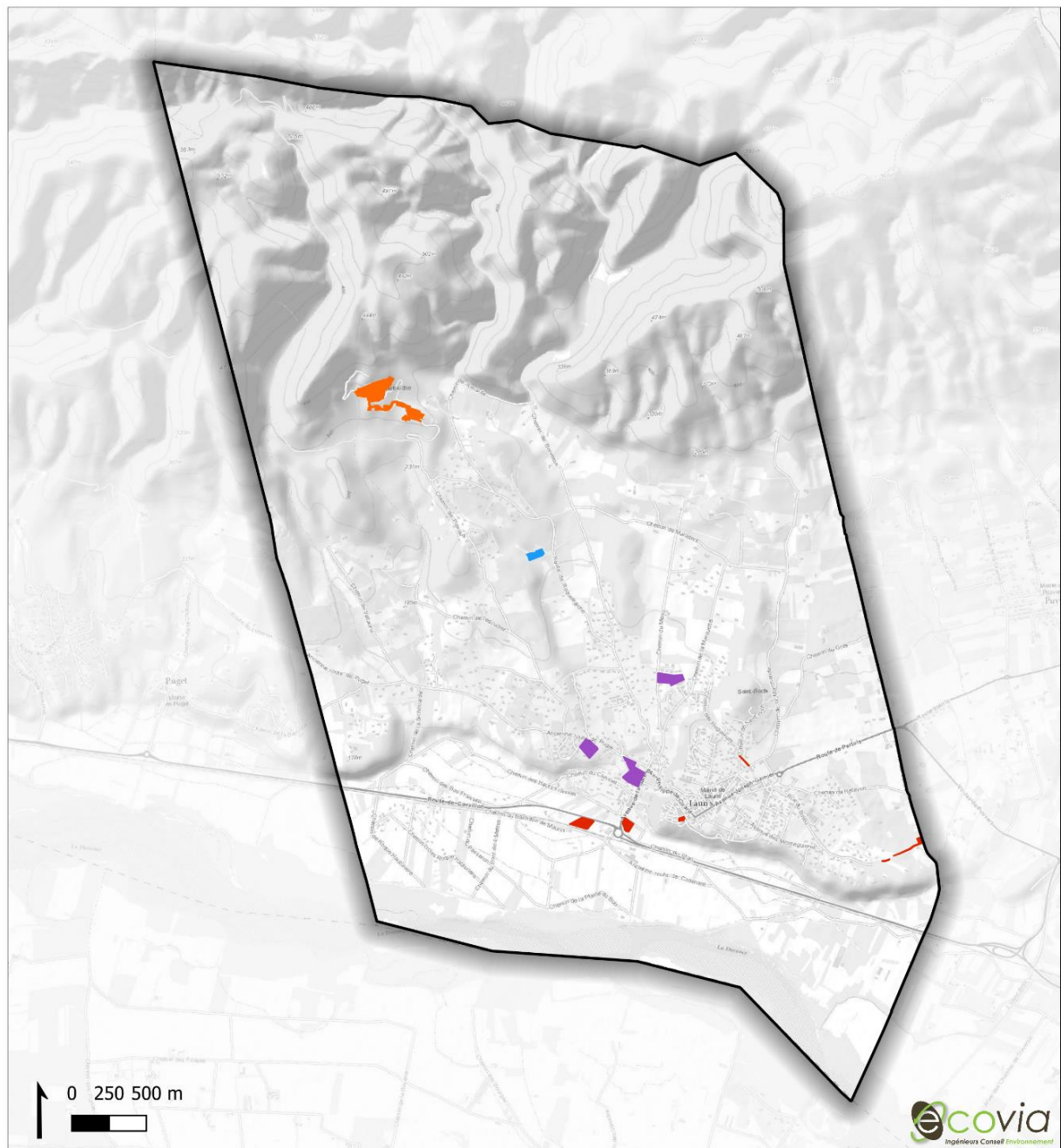


REVISION PLU

Commune de
Lauris

SECTEURS SUSCEPTIBLES D'ÊTRE IMPACTÉS

Localisation



Réalisation : Ecovia, 2025.

Fond : ESRI World Topo

Eléments de cadrage : Types de SSEI :

□ Limite communale

ER

N STECAL

STECAL

ZONE AU





DES SITES NATURA 2000 PRESERVES

Le PLU de la commune de Lauris a par ailleurs fait l'objet d'une analyse simplifiée des incidences au titre de Natura 2000. La commune est en effet concernée par quatre sites Natura 2000 qui se superposent : les zones spéciales de protection (ZPS) « la Durance » (FR9312003) et le « massif du Luberon » (FR9301585), et les zones spéciales de conservation (ZSC) « la basse vallée de la Durance » (FR9301589) et le « massif du petit Luberon » (FR9310075).

Sur la commune de Lauris, aucun des secteurs susceptibles d'être impacté n'est situé au cœur ou à proximité des 4 périmètres Natura 2000 à l'exception du périmètre d'attente de projet d'aménagement global (PAPAG) de l'ancien hôpital qui intersecte à la marge la ZPS du massif du Luberon (moins de 1 ha).

Le projet de PLU de la commune de Lauris est jugé sans incidence significative susceptible de remettre en cause l'état de conservation des espèces et/ou des habitats ayant entraîné la désignation des sites Natura 2000 présents sur la commune de Lauris.

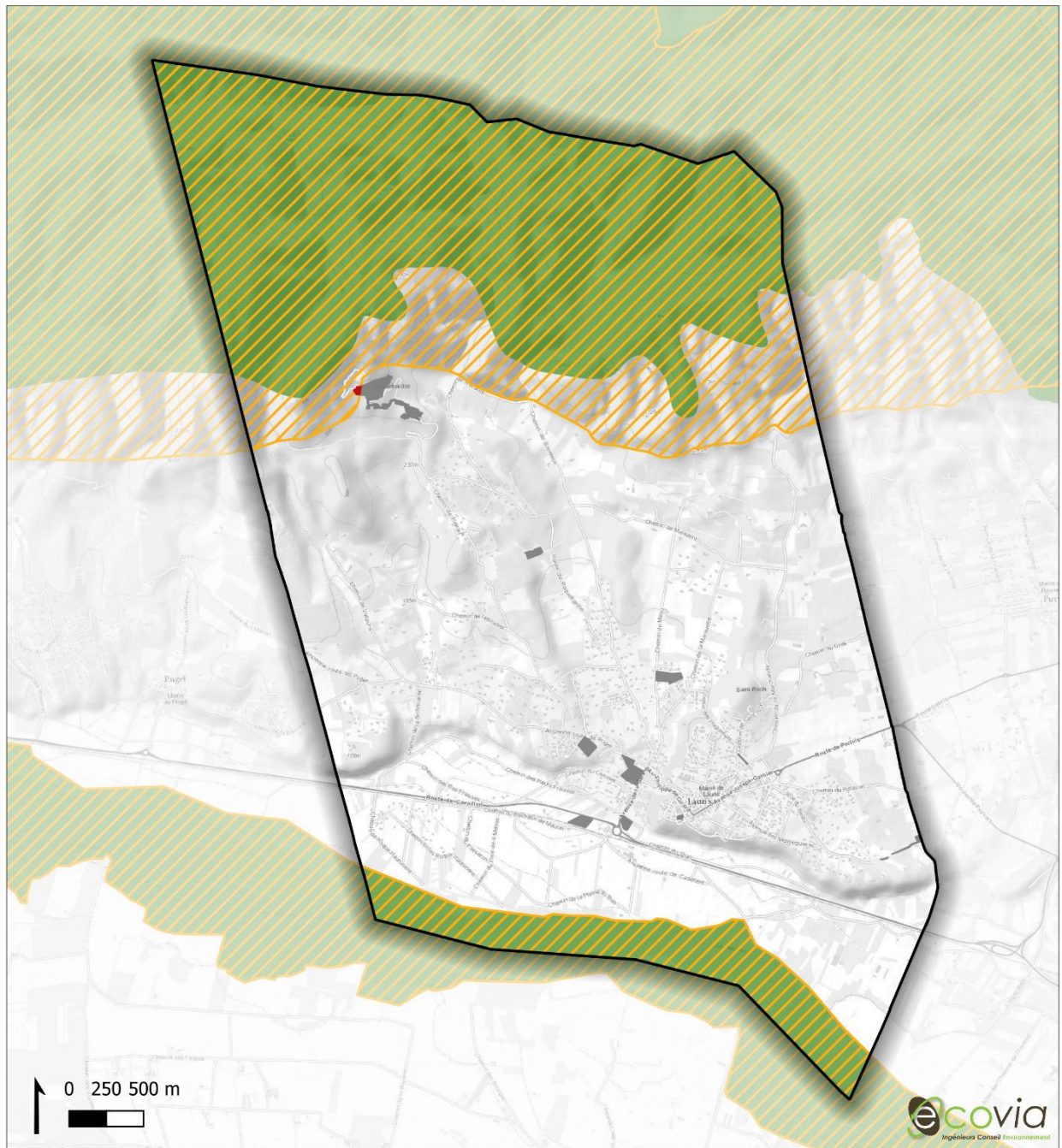


REVISION PLU

Commune de
Lauris

MILIEUX NATURELS ET BIODIVERSITÉ

SSEI & Réseau NATURA 2000



Réalisation : Ecovia, 2025.

Source : INPN | Fond : ESRI World Topo

Eléments de cadrage :

□ Limite communale

Périmètres du réseau :

■ Directive "Habitats" :
Zone Spéciale de Conservation
■ Directive "Oiseaux" :
Zone de Protection Spéciale

Secteurs susceptibles d'être impactés :

■ Impacté
■ Sans impact



UN DISPOSITIF DE SUIVI

Enfin, le PLU présente plusieurs indicateurs de suivi, qui permettront le suivi de sa mise en œuvre, la détection d'incidences négatives éventuellement non attendues afin de les corriger, ainsi qu'un suivi de l'état du territoire en vue de sa prochaine révision.

Ces indicateurs sont organisés par thématiques environnementales et présentent chaque fois l'organisme qui détient la donnée à collecter.

ENJEUX ISSUS DE L'ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT	Indicateurs	Source	Fréquence de suivi
ENJEU 1 : Risques naturels et technologiques	Nombre de logements exposés à un risque inondation	Commune de Lauris, DDT 84	Annuelle
	Nombre de logements exposés à l'aléa incendie	Commune de Lauris, DDT 84	Annuelle
	Nombre de logements exposés à un risque TMD	Commune de Lauris, DDT 84	Annuelle
	Taux de surface imperméabilisé	Commune de Lauris	Annuelle
	Nombre de transports de marchandises dangereuses	Commune de Lauris	Annuelle
ENJEU 2 : Milieux naturels et biodiversité	Évolution de l'occupation du sol	BD TOPO, BD Carto (IGN), CRIGE PACA, CLC, images satellites	Annuelle
	Linéaire de haie sur la commune protégé en L 151-23	Commune de Lauris	Annuelle
ENJEU 3 : Eau	Volume consommé annuellement sur la commune	Syndicat Durance Luberon	Annuelle
	Taux de conformité pour la qualité de l'eau distribuée	Syndicat Durance Luberon	Annuelle
	Taux de conformité pour les rejets de la STEP de Saint Chamas	Syndicat Durance Luberon	Annuelle
ENJEU 4 : Ressource espace	Évolution de l'occupation du sol	BD TOPO, BD Carto (IGN), CRIGE PACA, images satellites	Annuelle
ENJEU 5 : Paysages et patrimoine	Évolution de l'occupation du sol	BD TOPO, BD Carto (IGN), CRIGE PACA, CLC, images satellites	Annuelle
	Pourcentage du territoire bénéficiant d'une protection réglementaire	DREAL PACA	Annuelle
	Nombre d'éléments naturels du paysage inscrits à l'article L123-1-5 7° du code de l'urbanisme	Commune de Lauris	Annuelle
ENJEU 6 : Énergie, Gaz à effet de serre et qualité de l'air	Part relative annuelle projets intégrant des obligations de qualité énergétique des bâtiments	Commune de Lauris	Annuelle
	Puissance théorique de production par énergie renouvelable sur la commune	Commune de Lauris	Annuelle
ENJEU 7 : Nuisances sonores	Nombre de logements exposés aux nuisances sonores	Commune de Lauris	Annuelle

Méthodologie générale de l'évaluation environnementale

La méthodologie retenue pour établir l'évaluation environnementale du PLU de Lauris a consisté à :

- Analyser l'état initial de l'environnement dans lequel les atouts, les faiblesses et les tendances d'évolution de l'environnement sont présentés à travers les grilles AFOM (Atouts-Faiblesses-Opportunités-Menaces) (partie réglementairement demandée « État initial de l'environnement ») ;
- Sur la base de ces grilles AFOM, des enjeux ont été définis puis hiérarchisés ;
- Le croisement entre ces enjeux et les projets du PADD et le zonage a permis d'estimer les effets du PLU sur l'environnement, y compris sur les sites Natura 2000 (partie réglementairement demandée « Évaluation simplifiée des incidences au titre de Natura 2000 ») ;
- Au regard de ces effets, des mesures d'atténuation ou de compensation ont été définies (partie réglementairement demandée « Analyse des incidences du projet et mesures environnementales ») ;
- Des indicateurs de suivi sont proposés afin de suivre l'évolution de l'environnement lorsque le PLU sera approuvé (partie réglementairement demandée « Indicateurs et modalités de suivi ») ;
- Un résumé non technique est réalisé dans un dernier temps (partie réglementairement demandée « Résumé non technique »).

L'analyse des incidences environnementales du PLU de Lauris est en grande partie centrée sur l'analyse des secteurs susceptibles d'être impactés (secteurs d'ouverture conditionnés à l'urbanisation et périmètres d'OAP), car c'est à leur niveau que les risques d'incidences sont les plus importants.

La boucle d'analyse environnementale réalisée durant l'évaluation environnementale

